

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 14 octobre 2026, Monsieur Bernard CANAC, Maire de la Commune de CRANSAC-LES-THERMES, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

- Déclassement d'une partie de la voie communale « Impasse de la Vieille Ville » et de son accès entre deux bâtiments à partir de la rue Pavée,
- Déclassement de deux parties de la voie communale « Impasse de la Cité d'Auffet »,

L'enquête publique se déroulera en Mairie de CRANSAC-LES-THERMES - 28 place de l'Hôtel de Ville - 12110 CRANSAC-LES-THERMES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

**du Jeudi 5 novembre 2026 - 09h00
au jeudi 19 novembre 2026 inclus**

soit une durée de 15 jours.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et formuler ses observations :

- sur un registre d'enquête disponible à la Mairie de CRANSAC LES THERMES,
- par courrier adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie.

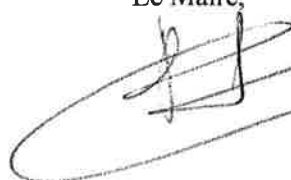
Monsieur Jean-Marie MAUREL, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par la Commune de CRANSAC-LES-THERMES, assurera des permanences pour recevoir les observations du public le :

**Jeudi 19 novembre 2026
de 15h00 à 17h00
en Mairie de CRANSAC-LES-THERMES.**

À l'issue de l'enquête et après un délai d'un mois, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'au moins un an, à la Mairie de CRANSAC-LES-THERMES ainsi que sur le site internet de CRANSAC-LES-THERMES : <https://www.cransac-les-thermes.fr/>.

Au terme de la procédure, le Conseil Municipal se prononcera sur l'approbation qui pourra être adoptée, éventuellement modifiée, pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur.

Fait à CRANSAC-LES-THERMES,
Le 14 octobre 2026.
Le Maire,



Bernard CANAC.

